



Assemblée générale

Cinquantième session

79^e séance plénière

Lundi 4 décembre 1995, à 15 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Freitas do Amaral (Portugal)

La séance est ouverte à 15 h 30.

Point 44 de l'ordre du jour (suite)

La situation au Moyen-Orient

Rapport du Secrétaire général (A/50/574)

Projets de résolution (A/50/L.24, A/50/L.37 et A/50/L.38)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Cet après-midi, l'Assemblée générale poursuivra l'examen du point 44 de l'ordre du jour en vue de se prononcer sur les projets de résolution présentés au titre de ce point.

Je donne la parole au représentant de la Norvège, l'un des coauteurs du projet de résolution A/50/L.24.

M. Aass (Norvège) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais annoncer que depuis la présentation du projet de résolution A/50/L.24, les pays suivants sont devenus coauteurs du projet de résolution : Albanie, Argentine, Bélarus, Brésil, Costa Rica, Chypre, Djibouti, Estonie, Fidji, Géorgie, Honduras, Islande, Inde, Israël, Jordanie, Kenya, Lettonie, Lesotho, Lituanie, Malte, Îles Marshall, Mauritanie, États fédérés de Micronésie, Maroc, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, Pologne, Portugal, République de Corée, Samoa, Sénégal, Slovaquie, Îles Salomon, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, ex-République yougoslave de Macédoine.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Avant de prendre une décision sur le projet de résolution A/50/L.37, je voudrais annoncer que depuis la présentation du projet de résolution, Bahreïn et l'Oman s'en sont portés coauteurs.

Par ailleurs, avant de nous prononcer sur le projet de résolution A/50/L.38, je voudrais annoncer que, depuis la présentation de ce projet de résolution, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Bahreïn, Djibouti, Mauritanie, Maroc et Oman.

Nous allons maintenant examiner les projets de résolution A/50/L.24, A/50/L.37 et A/50/L.38.

Plusieurs représentants souhaitent faire des déclarations pour expliquer leur vote avant le vote.

Je voudrais rappeler aux délégations que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Moubarak (Liban) (*interprétation de l'anglais*) : Comme l'année dernière, ma délégation votera contre le projet de résolution qui figure dans le document A/50/L.24.

Le Liban, qui a pleinement participé au processus de paix au Moyen-Orient lancé à Madrid le 30 octobre 1991, est le pays qui a le plus souffert du conflit arabo-israélien. C'est pourquoi nous estimons que nous avons tout intérêt à voir la conclusion de la paix juste, durable et globale que nous cherchons à atteindre dans la région.

Toutefois, malgré tous les efforts que nous avons déployés auprès de ses auteurs, le projet de résolution dont nous sommes saisis ne tient pas compte de notre préoccupation particulière, qui est l'application de la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité, demandant qu'Israël retire immédiatement ses forces de tout le territoire libanais jusqu'aux frontières internationalement reconnues du Liban. Toute paix réelle au Moyen-Orient ne pourra être réalisée si ces conditions ne sont pas remplies. Nous avons répété cette position à plusieurs reprises, que ce soit à Madrid, dans le cadre des pourparlers de paix bilatéraux tenus à Washington, ou dans toutes les autres instances internationales.

Une fois encore, je voudrais rappeler que le Liban a participé à la Conférence de paix de Madrid et aux pourparlers bilatéraux qui ont eu lieu par la suite à Washington en se fondant sur la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité afin de mettre un terme à l'occupation israélienne du Sud-Liban. Cela s'appuyait sur les prémices évidents que le processus de paix au Moyen-Orient fournirait à Israël le cadre lui permettant enfin d'appliquer la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité, ce qu'il refuse de faire depuis 17 ans, et plus particulièrement depuis le début du processus de paix engagé il y a quatre ans.

En outre, la poursuite de l'occupation israélienne du Sud-Liban, les actes d'agression quotidiens commis par les forces israéliennes contre des civils libanais et les déclarations des plus hauts fonctionnaires israéliens ne nous permettent pas d'espérer qu'Israël respectera les dispositions de la résolution.

La situation violente qui règne au Sud-Liban fait ressortir l'échec total de la notion de zone de sécurité établie par Israël. En particulier, les nombreuses attaques lancées par l'armée israélienne dans le nord de cette zone soulignent une fois de plus avec éloquence l'échec de ce concept.

Nous sommes fermement convaincus que seule la mise en oeuvre de la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité permettra l'instauration de la paix et de la sécurité au Sud-Liban.

La résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité est une résolution très claire. En effet, depuis 1978, le Conseil de sécurité a toujours renouvelé le mandat de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL). Il n'y aura pas de paix au Moyen-Orient tant qu'Israël occupera le Sud-Liban et le Golan. Si l'on veut instaurer une paix juste, durable et globale dans la région, il faut qu'Israël se

retire intégralement du Sud-Liban, conformément à la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité, et du Golan jusqu'à la ligne du 4 juin 1967, conformément aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité.

En tant que participant essentiel au processus de paix au Moyen-Orient, le Liban votera contre le projet de résolution dont nous sommes saisis. La communauté internationale mesurera pleinement la signification et l'importance de notre vote, qui souligne clairement et sans l'ombre d'un doute que notre position dans le cadre des pourparlers bilatéraux de paix reste constante et inébranlable. Nous demandons instamment, une fois de plus, que la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité soit mise en oeuvre.

De plus, ma délégation a des réserves à formuler concernant les troisième, quatrième et septième alinéas du préambule et les paragraphes 5 et 8 du dispositif du projet de résolution, relatifs aux réunions multilatérales. Je voudrais réaffirmer une fois de plus la position bien connue et invariable du Liban sur ce sujet. Le Liban estime qu'aucune réunion multilatérale ne doit être tenue tant que les discussions bilatérales n'auront pas abouti à un accord complet entre les participants à la Conférence de la paix. Nous continuons de penser fermement que les réunions multilatérales qui se tiennent aujourd'hui sont prématurées et n'aboutiront à rien de concluant.

Pour terminer, je voudrais souligner que le Liban demeure totalement attaché à la Conférence de paix de Madrid, et souhaite conclure une paix juste, durable et complète. Mon pays continuera de demander la pleine application de la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité pour répondre à ce défi.

M. Hasan (Iraq) (*interprétation de l'arabe*) : La délégation de mon pays soutient les objectifs du projet de résolution contenu au document A/50/L.37, sur Al Qods, ainsi que ceux du projet de résolution A/50/L.38, sur le Golan syrien occupé. Ces projets de résolution nous sont présentés au titre du point de l'ordre du jour intitulé «La situation au Moyen-Orient».

N'eussions-nous pas été privés de notre vote par les sanctions complètes qui nous sont imposées et le gel de nos avoirs à l'étranger, nous aurions voté en faveur de ces deux projets de résolution. La délégation de mon pays souhaite néanmoins formuler officiellement ses réserves au sujet du dernier alinéa du préambule du projet de résolution A/50/L.38. De plus, nous estimons que le projet de résolution A/50/L.37, concernant Al Qods, a négligé de mentionner une grave initiative qui concerne l'avenir de la Ville

sainte, à savoir la dernière décision du Congrès américain de transférer l'ambassade américaine à Al Qods en 1999. Cette décision est contraire à un certain nombre de résolutions de l'Assemblée générale, à commencer par la résolution 181 (II) de 1947 de l'Assemblée générale; elle viole également de nombreuses résolutions du Conseil de sécurité, notamment les résolutions 250 (1968), 252 (1968), 267 (1969), 271 (1969), 298 (1971), 476 (1980), 478 (1980) et 672 (1990).

Toutes ces résolutions considèrent les mesures prises par Israël en vue de modifier le statut légal de la ville sainte de Jérusalem illégales, nulles et non avenues, et demandent aux États de se conformer à leurs dispositions. De plus, la décision du Congrès américain est contraire aux engagements pris par les États-Unis, lesquels se désignent eux-mêmes comme le parrain de la paix. Ces engagements comprennent la lettre du 24 octobre 1991 rassurant la partie palestinienne, selon laquelle

«Les États-Unis sont opposés à l'annexion de Jérusalem-Est, à l'imposition de la loi israélienne dans cette partie de la ville et à l'extension des limites de la municipalité.»

Cette décision du Congrès est une provocation qui offense les musulmans et les chrétiens dans le monde arabe et dans le monde islamique, ainsi qu'il est noté dans le communiqué du 25 octobre 1995 du Secrétaire général de la Ligue des États arabes.

Pour ces raisons, la délégation de mon pays estime que le fait d'omettre un si grave développement affaiblit la portée du projet de résolution et le rend incomplet.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur pour les explications de vote avant le vote.

Avant de passer au vote sur les projets de résolution, je voudrais annoncer que depuis l'introduction du projet de résolution A/50/L.24, le Bénin s'est porté coauteur du projet.

L'Assemblée va maintenant prendre une décision sur les trois projets de résolution présentés au titre du point 44 de l'ordre du jour : A/50/L.24, A/50/L.37 et A/50/L.38.

Nous allons d'abord nous prononcer sur le projet de résolution A/50/L.24, intitulé «Le processus de paix au Moyen-Orient».

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Dominique, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Gabon, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République démocratique populaire lao, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Samoa, Sénégal, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Togo, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre :

Iran (République islamique d'), Jamahiriya arabe libyenne, Liban, République arabe syrienne.

S'abstiennent :

Soudan.

Par 148 voix contre 4, avec une abstention, le projet de résolution A/50/L.24 est adopté (résolution 50/21).

[Les délégations de la Guinée-Bissau et du Nigéria ont ultérieurement informé le Secrétariat qu'elles entendaient voter pour.]

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution A/50/L.37, intitulé «Jérusalem».

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Gabon, Géorgie, Ghana, Grèce, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakstan, Kenya, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Niger, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique populaire lao, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Togo, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre :

Israël.

S'abstiennent :

Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Dominique, États-Unis d'Amérique, Îles Marshall, Îles Salomon, Micronésie (États fédérés de), Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Swaziland.

Par 133 voix contre une, avec 13 abstentions, le projet de résolution A/50/L.37 est adopté (résolution 50/22 A).

[La délégation de l'Italie a ultérieurement informé le Secrétaire qu'elle entendait voter pour et les délégations de la Guinée-Bissau et du Nigéria qu'elles entendaient s'abstenir.]

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/50/L.38, intitulé «Le Golan syrien».

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afrique du Sud, Algérie, Arabie saoudite, Arménie, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Cuba, Djibouti, Égypte, Émirats arabes unis, Équateur, Éthiopie, Guinée, Guyana, Honduras, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Kazakstan, Koweït, Liban, Malaisie, Malawi, Maldives, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Niger, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique populaire lao, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Soudan, Sri Lanka, Tchad, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre :

États-Unis d'Amérique, Israël.

S'abstiennent :

Albanie, Allemagne, Andorre, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Botswana, Brésil, Bulgarie, Cameroun, Canada, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Danemark, Dominique, El Salvador, Espagne, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Gabon, Géorgie, Ghana, Grèce, Haïti, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Kenya, Lesotho, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Mali, Malte, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Nicaragua, Norvège, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Samoa, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Togo, Ukraine, Uruguay, Venezuela.

Par 66 voix contre 2, avec 79 abstentions, le projet de résolution A/50/L.38 est adopté (résolution 50/22 B).

[La délégation du Nigéria a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait voter pour et la délégation de la Guinée-Bissau qu'elle entendait s'abstenir.]

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Plusieurs représentants souhaitent faire des déclarations au titre des explications de vote.

Je rappelle aux délégations que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Hizlan (Turquie) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation a voté pour les trois projets de résolution dont l'Assemblée est saisie aujourd'hui, comme nous l'avons fait dans le passé dans le cas de résolutions similaires. Toutefois, je voudrais préciser la position de ma délégation sur l'un des aspects de la situation au Moyen-Orient.

À notre avis, le succès du processus de paix au Moyen-Orient dans une large mesure, dépendra de ce que le terrorisme prenne fin dans la région. C'est pourquoi les pays de la région devraient, par tous les moyens, s'abstenir d'encourager les groupes terroristes directement ou indirectement. Nous espérons que tous les États intéressés le feront.

M. Valencia Rodríguez (Équateur) (*interprétation de l'espagnol*) : La délégation de l'Équateur a voté pour les projets de résolution A/50/L.24, A/50/L.37 et A/50/L.38 parce qu'elle est convaincue qu'il est indispensable de contribuer le plus efficacement possible au renforcement du processus de négociations en cours actuellement et dont le but est de trouver une solution globale, juste et durable au conflit difficile et dangereux du Moyen-Orient. Ma délégation reconnaît avec une satisfaction toute particulière que des progrès importants ont été réalisés pour atteindre cet objectif, et nous applaudissons ces réalisations fondamentales. Nous espérons beaucoup voir s'intensifier ce processus pour que très rapidement l'on obtienne les résultats que nous attendons tous.

Ce vote, basé sur les raisons que je viens d'indiquer, montre que l'Équateur rejette toutes occupations ou annexions territoriales obtenues par la force, de même qu'il rejette également toutes violations des droits de l'homme. L'Équateur est également convaincu qu'il faut trouver une issue par des moyens pacifiques et négociés aux problèmes territoriaux entre les États, conformément aux principes

consacrés dans la Charte et aux normes du droit international.

M. Gausso (France) : La France s'associe naturellement au texte du projet de résolution A/50/L.24 qui vient d'être adopté par l'Assemblée générale, pour lequel elle a voté et dont elle soutient sans réserve le contenu. Les nouveaux développements du processus de paix méritent assurément d'être salués, et ceux qui y participent doivent être encouragés dans leurs efforts.

Nous tenons à cet égard à rendre à nouveau hommage au Premier Ministre israélien Itzhak Rabin, qui a payé de sa vie son engagement en faveur de la paix. Comme l'an passé toutefois, la France n'a pas souhaité coparrainer le projet de résolution A/50/L.24 pour des raisons qui sont bien connues de l'Assemblée générale. Nous considérons en effet que l'absence de références à la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité demeure une regrettable lacune. La France attache une importance particulière au respect des principes fixés par ce texte et aurait souhaité que l'Organisation des Nations Unies puisse en cette occasion, réaffirmer son attachement à la souveraineté, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale du Liban.

Mme Mawhinney (Canada) (*interprétation de l'anglais*) : En votant sur le projet de résolution intitulé «Le Golan syrien», le Canada a maintenu sa position de l'année dernière et s'est abstenu. Nous regrettons que le texte n'ait pas beaucoup changé par rapport aux années précédentes. En outre, nous regrettons l'adjonction d'une mention de frontière spécifique dans la résolution de cette année. Le Canada estime que c'est une question qui devrait être discutée et finalement résolue par les parties intéressées dans le contexte plus général du processus de paix au Moyen-Orient. Nous ne pouvons donc pas appuyer un projet de résolution qui pourrait préjuger de l'issue de ces négociations et de l'accord éventuel entre les parties intéressées.

M. Kirkland (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : Les vues de mon gouvernement à l'égard des résolutions qui traitent de problèmes qui ne peuvent, si l'on veut être réaliste, être réglés que par la négociation entre les parties dans la région sont bien connues. Cette instance n'encourage ni n'appuie ce processus de négociation en continuant à présenter des résolutions qui divisent, qui prennent parti dans le cadre des négociations et qui visent à préjuger de résultats qui doivent être obtenus par les parties elles-mêmes. Les succès remportés au Moyen-Orient au cours de ces deux dernières années nous ont montré à plusieurs reprises que seules les négociations par les parties peuvent faire de la paix une réalité.

Nous sommes convaincus que le projet de résolution A/50/L.38, à l'instar d'autres qui traitent du différend qui oppose depuis longtemps Israël et les Arabes, ne fait que compliquer encore la recherche d'une solution mutuellement acceptable et rend l'objectif visé d'une paix globale beaucoup plus difficile à réaliser.

La Syrie et Israël sont engagés dans un processus de négociation en vue de régler leurs divergences et de conclure un accord de paix durable. Les deux parties participent activement à ce processus délicat, et nous espérons que cette instance éviterait de présenter des résolutions qui ne peuvent que compliquer leurs efforts. Les États-Unis appuient avec détermination ce processus qui fait partie intégrante de la réalisation de l'objectif qu'est l'instauration d'une paix juste, durable et globale. Nous sommes fermement engagés envers cet objectif dans le cadre de notre rôle en tant que partenaire à part entière et intermédiaire actif dans le processus de paix arabo-israélien.

Selon la pratique suivie par le passé, les États-Unis se sont abstenus lors du vote sur le projet de résolution relatif à Jérusalem. Jérusalem doit rester indivise, et son avenir doit être décidé par les négociations sur le statut permanent, tel que les parties l'ont convenu le 13 septembre 1993 dans la Déclaration de principes. Cette Assemblée ne doit pas s'ingérer dans cette question extrêmement complexe et émotionnelle, alors que les parties elles-mêmes ont décidé de reporter la discussion sur Jérusalem aux négociations sur le statut permanent, qui devraient débiter en mai 1996.

M. Amer (Jamahiriya arabe libyenne) (*interprétation de l'arabe*) : Notre délégation a voté pour le projet de résolution sur le Golan syrien figurant au document A/50/L.38. Toutefois, ce vote ne doit pas être interprété comme une reconnaissance de ce qu'on appelle Israël. Sur cette même base, ma délégation a voté pour le projet de résolution A/50/L.37 sur Al Qods. À cet égard, ma délégation souhaite attirer l'attention sur la gravité de la décision du Congrès des États-Unis de transférer l'Ambassade des États-Unis à Al Qods. Cette décision représente une violation flagrante de la légalité internationale telle qu'elle est consacrée dans les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Cette décision constitue également un précédent juridique qui établit un principe de non respect des résolutions du Conseil de sécurité puisqu'elle consacre la règle selon laquelle la mise en oeuvre des résolutions du Conseil de sécurité n'est pas une obligation dictée par l'adhésion à la Charte des Nations Unies mais une question qui est fondée sur la sélectivité et l'application de la politique de deux poids deux mesures. Par conséquent, cette décision ouvre toute grande la porte à tout État qui souhaite

ne pas respecter toute résolution qu'il estime être contraire à ses intérêts, sans parler des résolutions injustes n'ayant aucun fondement en droit international, comme celles adoptées par le Conseil de sécurité dans le cas de mon pays.

La délégation de mon pays a voté contre le projet de résolution A/50/L.24 relatif au processus de paix au Moyen-Orient, car le contenu de cette résolution ne constitue pas l'ensemble des conditions d'une paix juste et globale dans la région du Moyen-Orient. Comment cette résolution pourrait-elle servir la cause d'une paix juste et globale alors qu'elle ignore un élément de paix essentiel et, partant, néglige de prier Israël de se retirer du Sud-Liban conformément à la résolutions 425 (1978) du Conseil de sécurité? Comment cette résolution pourrait-elle assurer une paix juste alors qu'elle ne fait aucune mention du retour du peuple palestinien dans son pays et dans ses foyers desquels il a été chassé par les occupants israéliens sous les yeux des Nations Unies, qui ont adopté par la suite de nombreuses résolutions sur le droit de retour du peuple palestinien?

Mon pays n'est pas contre la paix. Toutefois, la paix que nous appuyons n'est pas cette paix minée, véritable bombe à retardement pouvant exploser à tout moment. La paix que nous appuyons est celle qui épargnera pareillement la vie des Arabes et celle des juifs, et à laquelle on ne peut parvenir que par la reconnaissance et la mise en oeuvre complètes des droits inaliénables du peuple palestinien, y compris le droit au retour, droit auquel les Palestiniens aspirent depuis plus de 50 ans, le droit à l'autodétermination, à l'indépendance, à la souveraineté nationale et à la création d'un État démocratique sur l'ensemble des territoires palestiniens sur lesquels les Palestiniens, Arabes et Juifs vivaient, comme cela s'est produit en Afrique du Sud.

M. Samadi (République islamique d'Iran) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation a voté pour les projets de résolution qui figurent dans les documents A/50/L.37 et A/50/L.38. Cependant, je souhaiterais exprimer les réserves de ma délégation quant aux parties desdites résolutions qui pourraient être interprétées comme une reconnaissance d'Israël.

M. Pérez-Griffo (Espagne) (*interprétation de l'espagnol*) : J'ai l'honneur d'intervenir au nom de l'Union européenne. L'Union européenne continue d'appuyer pleinement le processus de paix au Moyen-Orient, et elle s'est engagée à le faire dans le cadre d'une action conjointe qui mobilise les ressources politiques, économiques et financières de l'Union. Sur le plan multilatéral, l'Union européenne poursuit l'objectif du renforcement de la paix grâce à la coopération régionale.

Nous suivons avec grand intérêt la situation au Liban, où, en l'absence d'un accord global pour toute la région du Moyen-Orient, la stabilité est toujours fragile. Nous continuons de préconiser le plein respect de la souveraineté, de l'indépendance, de l'intégrité territoriale et de l'unité nationale du Liban.

À cet égard, l'Union européenne souhaite insister à nouveau sur la pleine mise en oeuvre de la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité. Nous demandons aux parties de faire progresser les négociations bilatérales et de parachever avec succès ces négociations.

Concernant le projet de résolution A/50/L.38, intitulé «Le Golan syrien», nous demandons instamment aux parties de négocier sérieusement et de manière constructive en vue de parvenir à un règlement global et durable sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973), dans le cadre de la Conférence de paix de Madrid.

En outre, l'Union européenne réaffirme sa position bien connue selon laquelle l'occupation israélienne du Golan syrien et l'imposition à ce territoire des lois, de la juridiction et de l'administration israéliennes sont illégales. À notre avis, une solution doit être trouvée entre les parties, conformément au droit international et compte tenu des préoccupations légitimes respectives.

À cet égard, l'Union européenne regrette les nouveaux termes introduits au paragraphe 5 du dispositif de la résolution sur le Golan syrien. Ce langage n'est pas utile, car il vise à préjuger du résultat des négociations de paix entre les parties.

M. Dlamini (Swaziland) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation a voté pour le projet de résolution A/50/L.24 et a choisi de s'abstenir sur les projets de résolutions A/50/L.37 et A/50/L.38. Cela va dans le sens de notre politique traditionnelle à l'égard du problème du Moyen-Orient.

Cela fait longtemps que le Royaume du Swaziland se tient aux côtés de l'État d'Israël. Nous sommes disposés aujourd'hui encore à maintenir cet esprit et le principe de l'engagement persuasif au Moyen-Orient. Ma délégation estime que les résolutions qui ont le ton dur de la réprimande ne peuvent être désormais plus satisfaisantes et productives. Ma délégation souhaite lancer un appel à tous les États épris de paix afin qu'ils appuient toutes les initiatives de paix au Moyen-Orient. Il est de notre devoir de saluer les mesures prises par Israël pour montrer qu'il est prêt à aller très loin pour parvenir à la paix.

Dès lors, nous sommes d'avis que si nous voulons aider le peuple du Moyen-Orient, il nous incombe, ainsi qu'aux Nations Unies, d'encourager et d'exercer nos bons offices, afin que la paix puisse enfin être réalisée au Moyen-Orient.

Le peuple d'Israël vient de perdre un fils, un père, un dirigeant. Cela, une fois encore, indique qu'il a des ennemis, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur d'Israël, parce qu'il reste disposé à s'engager dans des négociations pacifiques. Récemment, le Premier Ministre Peres a assuré le monde qu'il était disposé à marcher sur les traces de son prédécesseur. Faisons donc tout ce qui est en notre pouvoir, dans cette instance, pour appuyer ses efforts. Nous serons ainsi fidèles non seulement à nous-mêmes mais vis-à-vis la situation qui prévaut réellement au Moyen-Orient.

M. Hallak (Syrie) (*interprétation de l'arabe*) : La délégation de mon pays a voté contre le projet de résolution A/50/L.24 intitulé «Le processus de paix au Moyen-Orient», parce que cette résolution ne mentionne pas la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité ni les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. Or, ces résolutions à elles trois constituent les fondements du processus de paix.

De plus, la Syrie ne peut se féliciter que lorsqu'une paix juste, globale et durable aura été réalisée dans la région sur la base des résolutions de la légalité internationale et du principe de l'échange de territoires contre la paix.

Mme Carayanides (Australie) (*interprétation de l'anglais*) : L'Australie s'est abstenue lors du vote sur le projet de résolution A/50/L.38, intitulée «Le Golan syrien». Nous regrettons que la résolution sur cette question n'ait pas été modifiée cette année de façon à mieux tirer parti du processus de paix au Moyen-Orient. Dans ce contexte, nous regrettons que le nouveau libellé de la résolution ne reflète pas suffisamment l'importance des efforts accrus déployés par Israël et la Syrie pour parvenir à un accord sur une paix durable. Ce nouveau libellé peut également compliquer les négociations de paix entre les parties. Encore une fois, nous invitons instamment les parties à trouver une solution fondée sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité.

M. Verdier (Argentine) (*interprétation de l'espagnol*) : La délégation argentine s'est abstenue lors du vote qui vient d'avoir lieu sur le projet de résolution A/50/L.38.

Nous sommes convaincus qu'une paix juste, globale et durable au Moyen-Orient est à portée de la main. A cet

égard, nous espérons que des progrès substantiels se matérialiseront bientôt sur la voie des négociations entre la Syrie et Israël. La République argentine aurait préféré que le texte de la résolution sur le Golan syrien ne contienne pas de nouveaux éléments tels que l'allusion, au paragraphe 5, de la ligne du 4 juin 1967. Sans l'inclusion de ce nouvel élément, l'Argentine aurait voté en faveur du projet de résolution A/50/L.38, car il reflète notre ferme conviction qu'Israël doit se retirer du Golan syrien, conformément aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'Observateur de la Palestine a demandé à faire une déclaration. Je lui donne maintenant la parole, conformément aux résolutions 3237 (XXIX) du 22 novembre 1974 et 43/177 du 15 décembre 1988.

M. Al-Kidwa (Palestine) (*interprétation de l'arabe*) : Nous aimerions exprimer nos profonds remerciements à tous les États Membres qui ont voté en faveur du projet de résolution figurant dans le document A/50/L.37, concernant Jérusalem. Nous sommes profondément reconnaissants que ce projet de résolution ait été adopté par l'Assemblée générale à une énorme majorité, un seul État s'y étant opposé, lequel État étant malheureusement Israël.

La résolution lance un message clair de la communauté internationale au sujet de cette question essentielle, à savoir Jérusalem. En effet, la résolution rappelle la position de base de l'Organisation des Nations Unies, qui s'oppose à l'annexion et à toute modification démographique ou juridique de n'importe quelle partie des territoires occupés.

De plus, la résolution exprime l'intérêt que porte la communauté internationale à Jérusalem, étant donné l'importance énorme que la ville sainte d'Al Qods représente pour la Oumma islamique, ainsi que pour les chrétiens et les juifs dans le monde d'aujourd'hui.

La résolution lance également un message clair, à savoir que toutes les parties doivent s'abstenir d'adopter des mesures visant à apporter des modifications sur le terrain susceptibles d'influencer le processus de négociations qui, le moment venu, portera sur cette ville.

Nous accordons une importance exceptionnelle à la position ainsi exprimée par la communauté internationale sur ces questions de principe, position qui ne peut qu'être en faveur du processus de paix et de l'instauration d'une paix juste, globale et durable dans la région. Nous exprimons le souhait que toutes les parties en tireront la leçon et qu'elles prendront en compte cette résolution avec tout le

sérieux qu'elle mérite, dans l'intérêt de la paix dans la région et dans le monde.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur pour le débat sur ce point de l'ordre du jour.

Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec l'examen du point 44 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 24 de l'ordre du jour (suite)

Mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90

Rapports du Secrétaire général (A/50/490 et A/50/520)

Projet de résolution (A/50/L.40)

M. Wang Xuexian (Chine) (*interprétation du chinois*) : À la suite de la catastrophe aérienne qui s'est produite au Cameroun, la délégation chinoise voudrait saisir cette occasion pour exprimer ses condoléances au Gouvernement et au peuple de ce pays ainsi qu'aux familles des victimes.

Un examen des cinq premières années de mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 montre que la situation économique et sociale dans ce continent demeure très sombre et que, en fait, l'Afrique court le risque d'être reléguée en marge de l'économie mondiale. Des difficultés économiques de longue date ont aggravé le chômage, la pauvreté et d'autres problèmes sociaux, et sont devenues une importante source d'instabilité et de conflit politiques en Afrique.

Il est très troublant de constater que la crise chronique en Afrique va à contre-courant de la tendance générale à l'intégration accélérée caractérisant l'économie mondiale. Les mentions relatives à cette intégration et à l'accentuation de l'interdépendance entre les États ne sont pas des paroles creuses. Ces facteurs ont des incidences réelles sur toutes les régions, y compris l'Afrique, et sur tous les pays. La population de l'Afrique est presque aussi nombreuse que celles de l'Europe et de l'Amérique du Nord réunies. Sa population travailleuse et compétente ainsi que ses riches

ressources naturelles offrent un énorme potentiel de développement.

Lorsque l'économie de l'Afrique aura décollé, elle insufflera à coup sûr une nouvelle vitalité à l'économie mondiale. Inversement, une Afrique sans développement ni stabilité est simplement inacceptable au plan moral; elle signifie aussi un fondement moins solide à la prospérité et à la paix mondiales.

Il est indéniable que le développement de l'Afrique dépend tout d'abord des efforts et de la lutte menés par la population africaine elle-même. De fait, de nombreux pays africains ont déployé d'énormes efforts et obtenu certains succès dans les domaines de la réforme économique et de la modernisation, du développement agricole et de la mise en valeur des ressources humaines. Toutefois, des facteurs historiques et des contraintes imposées par l'environnement économique extérieur — notamment une réduction de l'aide publique au développement, le lourd fardeau de la dette, une détérioration des termes de l'échange et un accroissement des barrières entravant l'accès aux marchés dans les pays développés — ont empêché toute amélioration fondamentale de leur situation économique.

Le monde a besoin de l'Afrique. La communauté internationale doit être attentive au développement de l'Afrique et prendre des mesures concrètes pour l'aider à surmonter ses difficultés afin qu'elle puisse emprunter la voie de la revitalisation.

M. Berrocal Soto (Costa Rica), Vice-Président, assume la présidence.

Pour atteindre cet objectif, la communauté internationale — les pays développés en particulier — doit d'abord honorer les engagements pris aux termes du nouvel Ordre du jour et d'autres accords internationaux pertinents relatifs au développement de l'Afrique. À ce sujet, il existe deux tendances qui, à notre avis, méritent de recevoir notre attention. D'une part, certains pays développés traînent les pieds lorsqu'il s'agit de respecter leurs obligations, bien qu'ils se disent préoccupés par le sort de l'Afrique. D'autre part, alors que leur aide à l'Afrique diminue, les conditions qu'ils attachent à cette aide deviennent de plus en plus strictes. De telles tendances doivent être inversées immédiatement.

La délégation chinoise se félicite du rapport du Secrétaire général sur les questions financières relatives à l'Afrique. L'analyse de l'importance du développement financier et les suggestions figurant dans le rapport peuvent servir de

références aux pays africains concernés. À ce sujet, j'aimerais, à la lumière de l'expérience chinoise, mettre en relief plusieurs éléments.

Premièrement, il est nécessaire que les pays africains prennent des mesures appropriées pour susciter une augmentation de l'épargne et des investissements nationaux et une amélioration de l'efficacité de l'intermédiation financière. Toutefois, dans le cas de la plupart des pays africains en développement, une croissance économique lente et de faibles revenus sont les principales raisons expliquant un niveau d'épargne et d'investissements inadéquat. La stimulation d'une croissance économique en Afrique devrait donc être l'objectif principal visé par la politique économique des pays africains et par l'aide que la communauté internationale apporte à l'Afrique. En même temps, un apport approprié de capital extérieur, en tant que complément au capital national, est essentiel pour que cet objectif soit atteint.

Deuxièmement, l'aide publique au développement demeure la principale source d'appui financier pour les pays africains de même que pour d'autres pays en développement à faible revenu. Il est troublant de constater que l'Association internationale de développement et le Fonds africain de développement, qui jouent un rôle central dans le transfert, dans des conditions favorables, de ressources utiles aux pays africains, font face à d'énormes difficultés pour mobiliser des ressources. Nous appelons les pays développés à prendre conscience de leurs intérêts à long terme et à manifester leur volonté politique en octroyant davantage de ressources à ces deux institutions et en contribuant au mécanisme de diversification du Fonds africain de développement, ainsi que le prescrit le nouvel Ordre du jour.

Troisièmement, il est peu probable qu'on puisse adopter un modèle unique de développement financier s'appliquant à tous les pays. La teneur, l'ampleur et le rythme des mesures de réforme doivent être déterminés selon le niveau de développement économique et les traditions culturelles de chaque pays. L'ouverture des marchés financiers aux pays étrangers devrait ainsi dépendre de la capacité de chaque pays d'absorber et de gérer les ressources financières étrangères. La croissance économique et l'amélioration des conditions de vie de la population sont les plus importants étalons du succès de ces mesures.

Quatrièmement, les investissements extérieurs directs devraient jouer un rôle plus important dans le développement économique des pays africains, car ils peuvent contribuer à l'expansion de la capacité de production et à la promotion du transfert de techniques de pointe et de compétences en gestion sans que la dette extérieure augmente. Ces

dernières années, de nombreux pays africains ont adopté des politiques visant à attirer les investissements extérieurs, mais la réponse a été modeste jusqu'à maintenant.

Si l'on veut que cette situation change, il faut que les pays africains poursuivent les modifications structurelles qui sont nécessaires à la création de conditions plus favorables aux investissements extérieurs. De toute évidence, les pays développés, en tant que principaux exportateurs de capitaux, ont également un rôle à jouer à cet égard. Ils peuvent promouvoir les investissements privés en Afrique en améliorant l'environnement économique extérieur des pays africains. Ils peuvent apporter une aide publique au développement afin de permettre à ces pays d'améliorer leur infrastructure et ils peuvent fournir au secteur privé des garanties à l'investissement et des conditions d'imposition préférentielles.

La Chine continuera inébranlablement d'apporter son appui aux pays africains qui oeuvrent pour leur développement économique et le renforcement de leurs institutions. Et elle augmentera sa contribution lorsque sa propre économie se sera améliorée.

Le Gouvernement chinois se propose de prendre des mesures pour élargir sa coopération économique avec les pays africains et accroître les bénéfices économiques et sociaux découlant de ses projets d'assistance. Nous avons l'intention de faire porter nos efforts sur les secteurs qui ont le plus besoin d'être aidés, notamment les projets de petite et moyenne importance du secteur social et des produits manufacturés. Nous avons également l'intention de soutenir et d'encourager activement la coentreprise et de jouer un plus grand rôle dans la coopération économique entre l'Afrique et la Chine et leurs transactions commerciales conjointes. Nous envisageons de mobiliser et d'utiliser toutes les ressources possibles par le biais de bonifications d'intérêts gouvernementales et de prêts bancaires octroyés à des taux préférentiels ainsi que d'étendre et de diversifier davantage encore les domaines de coopération par le biais de contrats de travail et de services. Nous projetons de multiplier sensiblement les échanges commerciaux entre la Chine et l'Afrique, et de coopérer dans les domaines de l'éducation, de la santé, de la science et de la technique.

Nous sommes convaincus que les difficultés que connaît l'Afrique sont passagères et que le continent se développera. À condition que la communauté internationale et tous les pays africains continuent de faire des efforts concertés, cette terre, qui regorge de richesses et de vitalité, finira par connaître la prospérité.

M. Lamprey (Ghana) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais tout d'abord transmettre les condoléances de ma délégation à la délégation et au peuple du Cameroun pour les pertes cruelles qu'ils ont subies en raison de la catastrophe aérienne qui s'est produite aujourd'hui à Douala.

Je voudrais commencer ma déclaration sur la « Mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 » en rendant hommage au Secrétaire général pour l'immense contribution que représentent ses rapports, contenus respectivement dans les documents A/50/490, intitulé « Vers une amélioration de l'intermédiation financière en Afrique », et A/50/520, consacré à la mise en oeuvre de la résolution 49/142, relative à la diversification des produits de base africains. Je voudrais également louer le travail du Groupe de personnalités de haut niveau sur le développement africain ainsi que le résumé établi par le Président du Conseil économique et social au sujet du débat de haut niveau tenu par le Conseil à sa session de fond de 1995.

Comme l'indique clairement le rapport contenu dans le document A/50/490, en Afrique, les systèmes financiers sont peu sophistiqués, restreints et superficiels, en raison essentiellement du sous-développement général, de politiques macro-économiques inadéquates et de l'intervention généralisée des gouvernements dans la répartition des crédits. Ces facteurs, qui existent depuis des années, joints à la chute des recettes d'exportation, à une forte inflation et à des taux élevés de croissance démographique enregistrés depuis des années, ont provoqué le déclin général de l'économie de la plupart des pays africains.

Face à une situation socio-économique difficile, de nombreux pays africains, dont le Ghana, ont entrepris des programmes de stabilisation et d'ajustement structurel. En 1983, le Ghana a lancé son programme d'ajustement structurel, qui a lui-même conduit à la mise en place de plusieurs programmes de réforme visant à enrayer la récession économique et à relancer la croissance et le développement économiques. Comme les membres le savent, le Ghana s'en tient strictement à ces politiques, avec l'appui de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international.

Qu'il me soit permis de décrire brièvement à l'Assemblée les principales politiques poursuivies par le Ghana dans le cadre de son programme de réforme économique, dont le but spécifique est de promouvoir l'intermédiation financière.

Le Ghana a réduit l'intervention directe du Gouvernement dans l'économie pour qu'elle s'appuie de plus en plus sur le marché en libéralisant les taux d'intérêt de façon à

relever les taux d'épargne et d'escompte, en réduisant les subventions destinées à promouvoir certains secteurs ou entreprises bien précis, en privatisant les banques et en diminuant les restrictions imposées aux activités financières, en développant le marché national des capitaux et en facilitant les investissements étrangers dans le système bancaire et le marché des capitaux du pays.

À l'heure actuelle, le système financier du Ghana repose sur un certain nombre de banques et d'institutions financières non bancaires. Dans un effort pour améliorer l'intermédiation financière, les institutions financières non bancaires se sont associées avec les institutions bancaires pour créer une maison d'escompte. Une bourse des valeurs a également été créée pour servir de lien essentiel entre le Gouvernement et les sociétés qui ont besoin de capitaux et les particuliers qui investissent.

Ces réformes ont plus particulièrement conduit au rétablissement de la discipline monétaire et fiscale; à l'augmentation de l'épargne et de l'investissement privés; au désinvestissement du Gouvernement dans les entreprises d'État et à une intervention minimale du Gouvernement; à la fixation des taux d'intérêt en fonction du marché; et à la libéralisation des transactions en devises étrangères. Enfin, ces réformes ont contribué à rendre plus attrayantes les nouvelles ressources en capitaux.

Il convient de signaler que, comme indiqué dans le rapport dont nous sommes saisis, les réformes financières ont jusqu'à présent porté presque exclusivement sur le secteur financier officiel et négligé le secteur informel, qui a un potentiel d'épargne tout à fait considérable. Comme le souligne le rapport, en Afrique, le système financier informel joue un rôle important en finançant, entre autres, de faibles dépenses d'investissement, mais aussi en produisant et en distribuant des ressources, en particulier dans les zones rurales.

Compte tenu de l'important secteur rural de l'Afrique et de l'importance des activités de production à petite échelle dans les économies africaines, certaines composantes du secteur financier informel restent nécessaires. Ma délégation croit donc que les initiatives destinées à faire progresser l'intermédiation financière en Afrique devraient, entre autres, viser à renforcer les fonctions spécialisées du système financier informel et à développer ses liens avec le secteur formel en vue de l'intégration des deux secteurs.

Il est également clair que les pays pauvres ne peuvent générer toute l'épargne dont ils ont besoin pour assurer le plein investissement dans les divers secteurs de leurs écono-

mies. Cela signifie que l'évolution de l'intermédiation dans ces pays ne dépend pas seulement de la réforme économique interne et de la politique socio-économique, mais qu'elle dépend aussi de la capacité des investisseurs privés et publics de ces pays d'utiliser les ressources financières internationales, ainsi que du flux de ressources officielles pour le développement.

Tout en ayant conduit à un certain niveau de stabilité macro-économique, les mesures de réforme que nous avons entreprises continuent d'imposer des difficultés considérables à nos populations. Ces mesures ont cependant été entreprises de bonne foi, car nous pensons que les pays plus développés les appuieraient en nous apportant une assistance au développement. Malheureusement, même après l'adoption de ces programmes de réforme, il devient de plus en plus difficile d'obtenir de la communauté internationale des ressources financières à des conditions de faveur pour soutenir la mobilisation de nos ressources nationales et de nos investissements.

Les réformes financières difficiles menées pendant des années auraient dû, selon nous, susciter des courants d'investissements accrus pour soutenir les efforts faits au plan national par nos pays pauvres. Les intérêts et les dividendes que nous versons devraient généralement nous revenir sous la forme de nouveaux crédits et de nouveaux investissements. Les conditions actuellement favorables à la croissance économique durable, qui découlent de programmes de réformes appliqués précédemment, devraient, de plus, entraîner un accroissement des investissements.

C'est dans ce cadre que nous demandons aux pays industrialisés de s'efforcer d'appliquer la cible fixée par l'ONU pour l'aide au développement, équivalente à 0,7 % du produit national brut, pour aider les pays pauvres à mener à bien leurs efforts de développement. Nous félicitons particulièrement le Danemark, les Pays-Bas, la Norvège et la Suède, dont l'aide dépasse la cible fixée par l'ONU à cet égard. Nous exhortons les autres pays industrialisés à suivre ce noble exemple, et demandons aux institutions financières internationales de compléter les efforts entrepris par les pays en développement par l'apport de fonds à des conditions de faveur et favoriser ainsi l'intermédiation financière en Afrique.

Selon le rapport publié sous la cote A/50/520, il ressort que dans un rapport antérieur (A/48/335, annexe et addendum), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a recommandé la création d'un mécanisme de diversification pour financer la phase préparatoire des projets et des programmes de diversification en Afrique. Il

est cependant regrettable de noter qu'une année après l'adoption de la résolution 49/142, le mécanisme de diversification n'a pas encore commencé à fonctionner.

Compte tenu de la nécessité urgente pour les pays africains de diversifier leurs économies, en particulier en ce qui concerne leurs produits primaires, il importe que les États participant au Fonds de développement africain de la Banque africaine de développement apportent d'urgence une première contribution spéciale adéquate pour financer la phase préparatoire des projets et des programmes de diversification des produits de base dans les pays africains.

Le résumé des travaux du Groupe de personnalités de haut niveau sur le développement en Afrique indique que c'est là la seule région du monde qui souffre depuis 1980 d'un déclin constant. Aujourd'hui, 33 des 48 pays les moins développés sont africains. Ce sont les mêmes pays qui supportent, entre autres facteurs, un fardeau de la dette paralysant, des termes de l'échange de moins en moins avantageux, des restrictions à l'accès aux technologies essentielles au développement et une allocation insuffisante de ressources de la part des institutions financières internationales.

Dans ces circonstances, les pays en développement sont pris dans le cercle vicieux d'un déclin économique constant qui conduit à une détérioration dans le domaine de la sécurité, ce qui force les gouvernements à détourner leurs ressources et leurs énergies limitées au maintien de la sécurité. Pour que les pays africains puissent sortir de ce cercle, il incombe à la communauté internationale de compléter les efforts que déploient les pays en développement en mettant en oeuvre toutes les mesures de nature à alléger les injustices sociales et économiques et à réduire la pauvreté afin que le progrès économique et une paix durable permettent un développement durable.

Enfin, comme déjà mentionné, nous nous félicitons du sommaire du débat intervenu dans le cadre du segment de haut niveau de la session de 1995 du Conseil économique et social, qui s'est concentré sur le développement de l'Afrique, y compris sur la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, et nous nous redisons pleinement convaincus que la grave crise économique que connaît actuellement l'Afrique nécessite un effort concerté qui se fonde sur un ferme attachement au renforcement de l'action internationale aux fins de mettre en oeuvre le nouvel Ordre du jour. L'Afrique fait sa part, et ses initiatives doivent être renforcées afin que le nouvel Ordre du jour puisse être mis en oeuvre avec succès.

M. Gambari (Nigéria) (*interprétation de l'anglais*) : La délégation du Nigéria aimerait d'abord exprimer ses profondes condoléances au Gouvernement et au peuple de la République du Cameroun, ainsi qu'aux familles touchées, à la suite du tragique accident d'avion qui a eu lieu hier dans ce pays.

Ma délégation appuie la déclaration que le représentant des Philippines a faite sur le point à l'examen au nom du Groupe des 77 et de la Chine. La délégation du Nigéria souhaite également s'associer à la déclaration que le représentant de l'Éthiopie a faite en sa qualité de représentant du Président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine.

On se souviendra que le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique 1986-1990 a donné le ton à un dialogue fructueux entre l'Afrique et le reste de la communauté internationale sur d'éventuelles méthodes d'approche à adopter pour s'attaquer aux problèmes de développement et d'ordre socio-économique qui se posent à l'Afrique. Bien que la communauté internationale ait accepté le principe des responsabilités partagées et du partenariat intégral avec les pays africains, la mise en oeuvre du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique n'a pas atteint les objectifs recherchés du fait que la communauté internationale n'a pas tenu pleinement ses promesses.

L'échec du PANUREDA a toutefois conduit à l'adoption, par l'Assemblée générale, du programme du nouvel Ordre du jour pour le développement de l'Afrique dans les années 90 (UN-NADAF), par sa résolution 46/151.

De même, à sa quarante-neuvième session et dans le cadre du programme du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, l'Assemblée générale a adopté la résolution 49/142, dans laquelle elle a reconnu l'urgente nécessité de répondre au problème spécifique des pays africains dans leurs efforts de diversification de leurs économies en vue de leur permettre de réduire leur dépendance d'un certain nombre de produits de base essentiels. Malheureusement, l'appel lancé par l'Afrique à la communauté internationale, en particulier aux pays donateurs participant à la Banque africaine de développement (BAfD), pour que soit créée une facilité spéciale pour la diversification des produits de base est resté sans suite.

Tout en appréciant la préoccupation de la communauté internationale à l'égard de la crise socio-économique de l'Afrique, comme l'a montré le débat de haut niveau du

Conseil économique et social tenu cette année à Genève, la communauté internationale doit faire preuve de beaucoup plus de détermination pour s'attaquer aux problèmes de développement de l'Afrique.

Près de cinq ans après l'adoption du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, la situation économique d'ensemble en Afrique demeure critique; alors que nous approchons de l'examen à mi-parcours de l'UN-NADAF en 1996, l'engagement de la communauté internationale doit donc se traduire de manière concrète.

Une récente étude de la situation socio-économique en Afrique indique qu'après avoir perdu l'élan donné au développement dans les années 80, et en dépit de la mise en oeuvre énergique de programmes d'ajustement structurel, la plupart des pays africains, dont le mien, continuent de connaître des difficultés socio-économiques. Comme on peut le voir d'après le bilan économique du monde du Fonds monétaire international de 1995 pour la période 1990-1994, le taux de croissance du produit intérieur brut en Afrique est tombé à 1,6 %, alors que l'objectif fixé pour la période 1975-1989 était de 2,6 %, ce qui est loin de l'objectif de 6 % fixé dans le programme du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90. De sérieux problèmes liés au sous-développement, tels que la pauvreté, la famine et la maladie, continuent de sévir dans une grande partie de l'Afrique. De ce fait, l'atténuation et l'élimination en fin de compte de la pauvreté absolue doivent rester un défi majeur pour l'Afrique.

La question du fardeau de la dette extérieure est étroitement liée aux questions de croissance durable, de développement et de l'élimination de la pauvreté. Les faibles prix des produits de base africains, joints à une dette extérieure écrasante, sont quelques-uns des facteurs responsables des résultats médiocres obtenus par le continent sur le plan économique. Toute tentative sérieuse de traiter la question de la croissance durable et du développement, ainsi que celle de l'atténuation de la pauvreté, doit s'accompagner de mesures destinées à résoudre une fois pour toutes et, en fait, à annuler de façon concrète la dette extérieure des pays africains.

Même si nous reconnaissons que les accords conclus lors des négociations commerciales multilatérales d'Uruguay sont un important jalon dans la coopération internationale pour la promotion du libre-échange entre les pays et régions du monde, nous craignons que le nouvel arrangement

commercial mondial ne profite pas au continent africain dans un avenir prévisible.

C'est là une raison supplémentaire pour laquelle nous, Africains, devons diversifier nos économies. La mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique doit donc — de façon prioritaire — tenir compte, à court et à long terme, d'un plan stratégique de diversification des produits de base africains.

À l'instar des autres pays en développement, le Nigéria estime que les gouvernements nationaux ont pour responsabilité principale de mettre au point des stratégies aux fins de l'amélioration de la croissance socio-économique, renforçant ainsi les conditions de vie de la population. Toutefois, nous pensons que la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 requiert un soutien urgent de la communauté internationale pour permettre aux pays africains de construire leurs capacités nationales respectives.

Comme il ressort du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, l'Afrique a besoin de l'engagement immédiat et concret de la communauté internationale sous forme de ressources financières accrues. Nous pensons également que la participation du système des Nations Unies ainsi que la collaboration et la coopération des institutions financières multilatérales nous aideront à faire face aux défis du développement de l'Afrique.

La délégation du Nigéria se réjouit à la perspective d'une évaluation approfondie de l'examen à mi-parcours dont la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 doit faire l'objet l'an prochain.

M. Cissé (Sénégal) : Ma délégation souhaiterait tout d'abord présenter ses condoléances les plus émues à la délégation du Cameroun à la suite du tragique accident d'avion qui a eu lieu ce matin à Douala.

L'examen du point 24 de notre ordre du jour nous offre l'opportunité de reprendre et de faire avancer l'important dialogue politique que nous avons eu, en juillet dernier, dans le cadre du Conseil économique et social qui a consacré le débat de haut niveau de sa session de fond de 1995 à la question du développement de l'Afrique, y compris l'application du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90.

Notre intention n'est pas d'ouvrir à nouveau le débat sur la situation économique critique de notre continent ou de nous engager dans un nouveau diagnostic des maux qui entravent la croissance des économies africaines. Depuis plus de trois décennies, nous avons consacré en effet beaucoup de temps et de réflexion à cet exercice pour qu'il soit encore nécessaire de s'y attarder. De nombreux plans et programmes d'action ont été élaborés au sein de cette enceinte et en dehors en vue d'inverser la tendance à une détérioration continue des économies africaines. Il convient malheureusement de reconnaître qu'à la veille de l'examen à mi-parcours du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique prévu pour 1996, c'est-à-dire l'an prochain, la situation globale n'est guère brillante.

Au cours de ces trois dernières décennies, l'écart n'a cessé de se creuser entre riches et pauvres, et très peu de pays, singulièrement en Afrique subsaharienne, ont réussi à bénéficier des effets positifs de la reprise de l'expansion économique des pays de l'OCDE.

Dans la préface au rapport mondial sur le développement social, M. James Gustave Speth, administrateur du PNUD, déclare à juste raison :

«L'Histoire jugera vraisemblablement les progrès réalisés au XXI^e siècle à l'aune d'un critère essentiel : constate-t-on une égalité croissante des chances entre les êtres humains et entre les pays?»

En ce qui concerne l'Afrique, la détérioration continue des conditions économiques et sociales ne peut que contribuer à confirmer les tenants d'une vision pessimiste d'un continent marginalisé et livré à lui-même face aux multiples crises politiques, économiques, sociales et écologiques qui l'assaillent.

Il est difficile d'échapper au pessimisme si l'on sait que nous n'avons atteint aucun des objectifs que nous nous étions fixés en adoptant, au début de la présente décennie, le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 (UN-NADAF) qui devrait permettre aux pays africains d'atteindre un taux de croissance réel de 6 % jusqu'en l'an 2000.

L'an dernier, nous avons, à la suite de longues et difficiles négociations, réalisé un consensus qui a conduit à l'adoption de la résolution 49/142 mettant en oeuvre l'une des recommandations du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique relative à la création d'un fonds de diversification des produits de base en Afrique.

Dans son rapport A/50/520 du 11 octobre 1995 consacré à la mise en oeuvre de la résolution 49/142 de l'Assemblée générale, le Secrétaire général indique clairement qu'un an après l'adoption de ladite résolution, le fonds de diversification n'a toujours pas commencé à fonctionner.

Il n'est point besoin de s'étendre sur les raisons de ce retard. Il s'agit là d'une occasion manquée qui s'ajoute à la longue liste d'engagements non tenus. Cela nous amène à nous interroger sur la crise que traverse actuellement la coopération internationale au développement, d'une façon générale.

Cette crise s'alimente du courant de pensée faisant prévaloir le postulat selon lequel il suffirait aux pays pauvres d'ajuster leurs politiques en s'ouvrant au marché mondial pour régler, *ipso facto*, leurs problèmes.

Pourtant, dans la dynamique de globalisation et de libéralisation de l'économie des nations qui caractérise cette période d'après-guerre froide, la plupart des pays africains se sont engagés dans des réformes macro-économiques et sectorielles en accordant une importance accrue au développement des ressources humaines, à l'édification des capacités nationales et à l'intégration des questions de population et d'environnement dans les stratégies de développement.

Malgré l'instabilité prévalant dans plusieurs régions de l'Afrique, la plupart de nos pays poursuivent leurs efforts de consolidation de la démocratie et la mise en place de systèmes de gouvernement assurant la participation réelle des populations et la responsabilisation de celles-ci à tous les niveaux de la société.

Ces réformes, entreprises parfois au prix de lourds sacrifices, n'ont pas, d'une manière générale, produit les effets escomptés. Les difficultés qui accablent les pays africains sont toujours présentes, et elles ont pour noms : le fardeau écrasant de la dette extérieure, la détérioration continue des termes de l'échange, la rareté des apports en ressources et des investissements étrangers directs, et la dégradation continue de l'environnement face à la pression croissante et conjuguée de la population et de la pauvreté.

Sous l'éclairage des nouvelles réalités du monde d'aujourd'hui, nous pensons que seule une nouvelle conception de la solidarité permettra d'éviter — ou, tout au moins, d'atténuer — les conséquences néfastes, pour l'ensemble de la communauté internationale, de la pauvreté et de l'exclusion découlant de la persistance des fléaux qui accablent l'Afrique.

Il s'agit donc, à partir d'un engagement collectif, de définir un nouveau pacte social, un nouvel accord général de solidarité pour l'avenir de l'humanité, comme nous y invitait S. E. M. Abdou Diouf, Président de la République du Sénégal, il y a deux ans, du haut de cette tribune.

Il nous semble également impératif et urgent, dans la recherche d'un consensus autour de l'Agenda pour le développement, de définir un cadre nouveau pour la coopération internationale sortant des sentiers battus, un nouveau cadre de solidarité rompant avec la dépendance quasi exclusive des apports financiers extérieurs, tirant un meilleur parti du potentiel qu'offrent le commerce, l'investissement privé et l'accès aux technologies, et réformant les institutions financières internationales de manière à mieux les intégrer avec les autres parties du système des Nations Unies et les rendre plus aptes à prendre en charge les besoins des pays pauvres en matière de développement économique et social.

Reconnaissant les besoins d'un effort concerté pour maximiser le soutien des Nations Unies au développement de l'Afrique, le Secrétaire général de l'ONU, S. E. M. Boutros Boutros-Ghali, a lancé une initiative spéciale pour l'Afrique dans le but clairement affirmé de donner justement un nouveau souffle à la coopération internationale.

Nous réaffirmons notre soutien à cette approche concrète, orientée vers l'action et s'articulant autour des priorités essentielles de l'Afrique. C'est également l'occasion de réitérer nos remerciements au Gouvernement du Japon pour ses initiatives, qui ont abouti à l'adoption du document-cadre de Bandung sur la coopération Asie-Afrique et ses efforts visant à redynamiser la coopération internationale, notamment entre pays en développement.

Ainsi, l'élan donné par la Conférence internationale de Tokyo sur l'assistance au développement de l'Afrique ne se dément pas. Tout récemment encore s'est tenu à Tokyo, les 11 et 12 septembre 1995, un symposium intitulé «Paix et développement des conflits en Afrique», et ce symposium a connu un grand succès.

Les conférences internationales qui se sont tenues à Rio de Janeiro, à Vienne, au Caire, à Copenhague, et plus récemment à Beijing, ont toutes reconnu, dans leurs différentes déclarations et programmes d'action, la nécessité d'une action spécifique en direction de la situation critique de l'Afrique.

Aujourd'hui, le temps est à l'action pour créer les environnements nationaux, mais également pour, grâce à

notre action concertée au sein des Nations Unies, mettre en place un environnement international favorable au développement humain durable auquel aspirent les populations africaines.

Nous espérons que l'adoption du projet de résolution qui nous est soumis contribuera à la réalisation de cet objectif.

M. Jallow (Gambie) (*interprétation de l'anglais*) : Je saisis cette occasion pour présenter les sincères condoléances de ma délégation à celle du Cameroun à la suite de la récente catastrophe aérienne qui s'est produite à Douala.

Ma délégation appuie l'adoption par consensus du projet de résolution A/50/L.40 intitulé «Mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90». Ce faisant, nous voudrions remercier le Secrétaire général de ses rapports très utiles A/50/490 et A/50/520 sur le sujet.

Il est important de souligner que l'une des cinq grandes priorités des Nations Unies est le redressement et le développement économique de l'Afrique. Cet engagement, parmi d'autres de même importance, a nécessité la tenue récente d'une série de réunions de haut niveau consacrées au développement de l'Afrique. Le segment de haut niveau de la session de fond de 1995 du Conseil économique et social s'est révélé non seulement un exercice fort utile, mais également une occasion pour la communauté internationale d'accroître son action et ses ressources pour parvenir, dans un avenir prévisible, au développement de l'Afrique.

Le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, qui a été adopté par l'Assemblée générale le 18 décembre 1991, a fourni une base solide pour la planification concrète et réaliste de programmes propres à identifier les objectifs de développement de l'Afrique et à leur mise en oeuvre efficace afin de réaliser, dans le délai prévu, le développement durable de l'Afrique.

À cet égard, le nouvel Ordre du jour constitue donc le dernier document d'une série de documents importants de l'ONU, internationalement acceptés, qui présentent des stratégies positives pour le développement de l'Afrique. Néanmoins, jusqu'à présent, l'histoire montre que le nouvel Ordre du jour, qui approche de son examen à mi-parcours en 1996, n'a pu susciter l'élan et l'engagement voulus pour encourager effectivement et de façon accélérée la transfor-

mation, l'intégration, la diversification et une croissance importante de l'Afrique dans les années 90.

L'un des principaux facteurs qui nuisent au développement de l'Afrique est la persistance du lourd fardeau de sa dette extérieure et les obligations du service de la dette qui en découlent et qui représentent, dans bien des cas, l'équivalent de sorties nettes de capitaux qui dépassent largement le budget total que consacrent certains pays au développement. Au début de cette année, la dette de l'Afrique équivalait à 225 % de ses exportations et à 83 % de son produit national brut. La dette de l'Afrique subsaharienne est passée de 200 milliards de dollars en 1993 à 211 milliards en 1994. S'ajoutant au problème de la dette, on relève que l'aide réelle par habitant a chuté. L'aide publique au développement est passée de 25,2 milliards de dollars en 1991 à 19,7 milliards en 1992.

En ce qui concerne l'investissement étranger direct qui ne cesse de diminuer, il est également indiqué que la part de l'Afrique subsaharienne a été réduite de moitié par rapport à son niveau de 1991. Nous apprécions certes les efforts et les initiatives que les partenaires au développement de l'Afrique ont consentis pour trouver des moyens communs de réduire le fardeau de la dette de l'Afrique et renforcer sa croissance économique durable, mais ils n'ont pas été suffisants, car 28 pays africains continuent d'avoir des niveaux de dette qui représentent plus de 200 % de leurs recettes d'exportations, et, partant, ne sont pas en mesure d'assurer un développement durable.

Pour toutes ces raisons, ma délégation se félicite de la poursuite des négociations sur la dette de l'Afrique et des initiatives de plus en plus nombreuses en faveur de l'allègement de la dette qui, espérons-nous, pourront éliminer tous les types de dettes.

Un autre facteur qui continue d'entraver le développement de l'Afrique est celui de la pauvreté et son impact sur le développement durable des États africains. D'après les rapports de la Banque mondiale, environ 1,1 milliard de personnes vivant dans les pays en développement appartiennent à cette catégorie depuis 1991. Le rapport économique de 1994 qui a été préparé par la Commission économique pour l'Afrique confirme la détérioration continue des conditions sociales et humaines et l'augmentation de la pauvreté absolue et relative en Afrique, et souligne que «environ 220 millions d'Africains vivent maintenant dans une pauvreté abjecte». Cette situation ne pourra être corrigée si nous n'appliquons pas intégralement les recommandations du Sommet mondial pour le développement social des Nations Unies et des conférences qui l'ont précédé. Cette nécessité

urgente se fonde sur le fait que 12 % de la population mondiale vit en Afrique et que la population de l'Afrique croît aujourd'hui à un rythme très rapide, débordant largement les infrastructures sociales existantes.

Le développement économique de l'Afrique dépend de conditions favorables accrues en matière de tarifs et d'un accès plus large au commerce mondial, notamment aux marchés des pays développés. Les résultats qui ont été obtenus à la suite des accords de l'Uruguay Round n'ont pas donné jusqu'à présent l'impulsion, ô combien nécessaire, à la croissance économique et commerciale de l'Afrique. L'économie africaine continue d'enregistrer des pertes découlant des termes de l'échange, lesquelles sont estimées à 50 milliards de dollars. L'Afrique élabore des plans et programmes destinés à améliorer ses capacités d'approvisionnement, renforcer ses marchés régionaux et sous-régionaux, et à améliorer les conditions d'investissement. La communauté internationale devrait appuyer cet effort de restructuration mené par l'Afrique et lui fournir l'aide nécessaire.

La nécessité de cette aide est renforcée par la signification que revêt l'Afrique pour l'économie et le développement à l'échelle mondiale, comme l'indique le fait que l'Afrique produit aujourd'hui 70 % du cobalt, 6 % des diamants, 44 % du chrome, 32 % du manganèse, 32 % de l'or, 24 % du phosphate et 10 % du pétrole dans le monde.

Il serait très profitable à l'Afrique que la communauté internationale aide à consolider les acquis du redressement économique, de la transition politique et du processus de démocratisation grâce au développement durable. À cet égard, ma délégation reconnaît l'importance et les avantages pour l'Afrique de la coopération technique entre pays en développement, notamment la coopération Sud-Sud et le cadre de coopération Asie-Afrique de Bandung, ainsi que du résultat de la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique : la Déclaration de Tokyo.

Nous ne devons pas perdre de vue les efforts et les activités de l'Afrique pour promouvoir, renforcer et réaliser une croissance économique et le développement social en corrigeant les faiblesses structurelles existantes, notamment en édifiant et en élargissant les capacités humaines, institutionnelles et infrastructurelles qui sont insuffisantes. Ces activités sont expliquées au mieux dans le Traité d'Abuja portant création de la Communauté économique africaine, le Programme d'action du Caire et la résolution CM/RES/596 du Conseil des ministres de l'Organisation de l'unité africaine, en date du 23 juin 1995, sur la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour. En outre, au niveau natio-

nal, la planification du développement comporte des stratégies et programmes concernant le développement durable, y compris l'intermédiation et la discipline financières. La Gambie s'est engagée dans des réformes structurelles et des orientations macro-économiques, conformément à son objectif de développement durable dans l'ensemble du pays.

Ma délégation se félicite de la création d'un comité ad hoc qui doit commencer à travailler d'arrache-pied pour l'examen à mi-parcours en 1996 de la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies. Ce comité ad hoc tiendra certainement compte des discussions, des décisions et des documents pertinents qui ont été présentés aux niveaux régional et mondial en ce qui concerne la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies. Il faut comprendre que le nouvel Ordre du jour n'est pas simplement un plan de stratégie de développement, mais également un état financier des coûts et des contributions qu'exigera la réalisation de l'objectif du développement durable de l'Afrique au plus tard à la fin de ce siècle.

La Commission économique pour l'Afrique

«a estimé que, non compris l'Afrique du Sud, les ressources financières nécessaires pour atteindre l'objectif de croissance du nouvel Ordre du jour des Nations Unies, pendant l'exercice 1993-2005, totalisent un montant brut de 61 milliards de dollars en 1993, qui augmentera constamment jusqu'à concurrence de 124 milliards de dollars en 2005. Ces chiffres sont en dollars de 1990. Cela indique un taux réel de croissance annuelle d'environ 5,6 %.»

De même, le programme de redressement proposé par la Banque mondiale pour 36 pays d'Afrique subsaharienne jusqu'à l'an 2000 se chiffrera entre 28 et 29 milliards de dollars de 1988, avec un taux de croissance annuel de production s'élevant à 5 % d'ici à l'an 2000.

Le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 reste une stratégie de développement importante pour le développement de l'Afrique. Le succès de sa mise en oeuvre dépendra non seulement de la reconnaissance et de l'engagement politiques, mais surtout de l'apport des ressources nécessaires. C'est là une responsabilité collective que la communauté internationale doit chercher à assumer pleinement.

M. Maruyama (Japon) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation voudrait s'associer à tous les orateurs qui l'ont précédée pour exprimer ses vives et sincères condoléances au Gouvernement et au peuple camerounais à

l'occasion du tragique accident aérien qui s'est produit dans leur pays et qui a coûté la vie à de nombreuses personnes.

L'Afrique est dotée de ressources naturelles abondantes, et pour de nombreux pays africains, les produits de base constituent de loin la principale source de revenus. L'un des éléments centraux de tout effort visant à encourager le développement dans ce continent est par conséquent la diversification de ses produits de base, ce qui permettrait d'accroître la capacité de production, d'augmenter les recettes à l'exportation dans le cadre du nouveau système commercial multilatéral et de stimuler les petites et moyennes entreprises, ce qui, à son tour, créerait des possibilités d'emploi productif.

En 1990, le Groupe d'experts chargé de l'examen des problèmes des produits de base africains établi par le Secrétaire général conformément à la résolution 43/27 de l'Assemblée générale a élaboré un rapport qui présente une stratégie globale pour traiter des problèmes relatifs aux produits de base africains. Si d'aucuns estiment qu'il est périmé, ma délégation, quant à elle, est d'avis qu'il reste valide. Ce rapport propose que, dans un premier temps, les pays africains s'engagent à mettre en oeuvre un large éventail de politiques pour promouvoir la diversification. Afin de créer le cadre macro-économique nécessaire pour encourager la diversification, il faut mettre en oeuvre des programmes d'ajustement structurel. Toutefois, l'instauration d'un cadre macro-économique sain n'est pas en elle-même suffisante pour assurer la diversification, et le rapport propose toute une série de mesures, telles que l'amélioration des transports et des installations de stockage, le renforcement de l'éducation dans les zones rurales, une place plus large à l'enseignement agricole dans les universités, une meilleure connaissance des marchés étrangers, l'établissement d'installations bancaires et de crédit adéquates, une plus grande participation du secteur privé et l'encouragement des investissements étrangers directs et des coentreprises. Ma délégation souscrit, pour l'essentiel, à une stratégie globale de ce type et voudrait souligner l'importance particulière du secteur privé en tant que moteur de la croissance économique. Pour saisir l'occasion que lui fournit la conclusion des négociations d'Uruguay, l'Afrique doit renforcer la compétitivité du secteur privé sur les marchés internationaux.

S'il est vrai que les efforts d'autonomie des pays africains doivent se trouver au coeur de toute stratégie permettant de faire face aux problèmes des produits de base, la communauté internationale doit toutefois donner son plein appui à ces efforts. Pour sa part, le Japon continue d'aider les pays africains. Dans le cadre de l'aide publique au

développement fournie par le Japon à l'Afrique, la priorité est accordée à la mise en valeur des ressources humaines et au renforcement des capacités, ce qui, à son avis, contribuerait sensiblement au processus de diversification des produits de base. Dans le cadre de son appui à l'Afrique, le Japon a accueilli la Conférence de Tokyo sur le développement de l'Afrique en octobre 1993, qui a été suivie du Forum Asie-Afrique, intitulé «Partage d'expérience», tenu en décembre 1994, et de l'Atelier régional sur l'Afrique méridionale-orientale, tenu en juillet 1995. À cet égard, nous voudrions saisir cette occasion pour exprimer nos remerciements au Bureau du Coordonnateur spécial pour l'Afrique et les pays les moins avancés du Secrétariat des Nations Unies, au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), à la Coalition mondiale pour l'Afrique et à l'Indonésie et au Zimbabwe pour leur coopération avec le Japon. Sur l'initiative des pays africains, l'Atelier régional sur l'Afrique de l'Est et du Sud a décidé de créer un groupe d'experts qui doit se rencontrer en décembre 1995 aux Seychelles, et le Japon contribuera au financement de cette réunion. Un autre atelier pour les pays de l'Afrique centrale et occidentale est prévu pour l'année prochaine. Nous espérons que ces réunions permettront de renforcer les capacités et la mise en valeur des ressources humaines en Afrique. Depuis 1994, dans le cadre de son Programme d'accueil des jeunes africaines, le Japon a invité et formé près de 250 jeunes Africains qui seront le moteur des efforts futurs d'édification de la nation. S'agissant du développement du secteur privé, la mobilisation des ressources nationales et autres questions macro-économiques, le Japon a accueilli, en coopération avec le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale, des Séminaires sur les stratégies pour le développement de l'Afrique. La première réunion a eu lieu en mars 1994, la seconde en février 1995, et une troisième réunion est prévue pour le printemps prochain. En novembre 1994, le Japon a accueilli le Symposium sur l'éducation en Afrique, qui a analysé les efforts déployés tant par le passé qu'actuellement en matière de mise en valeur des ressources humaines en Afrique, et a examiné les efforts d'autonomie de l'Afrique et l'appui international accordé à ces efforts. Ce ne sont là que quelques exemples de la coopération du Japon en matière de mise en valeur des ressources humaines et de renforcement des capacités en Afrique.

Ma délégation voudrait maintenant faire quelques brefs commentaires sur le rapport du Secrétaire général, qui figure dans le document A/50/520, élaboré en réponse à la résolution 49/142 de l'Assemblée générale.

Premièrement, le rapport aurait dû mentionner les discussions actuellement en cours dans le cadre du Fonds

commun pour les produits de base, dont le Japon est le principal contributeur. Depuis l'adoption de la résolution 49/142 de l'Assemblée générale, le Conseil d'administration du Fonds commun prend part à des discussions sur le meilleur moyen d'utiliser les bénéfices de son premier guichet pour appuyer les projets en matière de produits de base dans les pays en développement, notamment en Afrique subsaharienne. S'il n'a pas encore tiré des conclusions concrètes, nous espérons toutefois que le Secrétariat suivra l'évolution du Fonds commun et présentera un rapport à ce sujet à l'Assemblée générale.

Deuxièmement, ma délégation est préoccupée de constater que dans le rapport, on ne fait pratiquement pas mention des mesures prises par les pays africains eux-mêmes.

On ne dispose pas d'informations concernant les mesures prises par les pays africains pour favoriser la diversification, y compris notamment les aspects relatifs à la phase préparatoire des programmes de diversification des produits de base. On ne dispose pas d'informations sur les efforts des pays africains pour créer les conseils nationaux de la diversification évoqués au paragraphe 15 de la résolution 49/142 de l'Assemblée générale. On ne dispose pas d'informations concernant la demande actuelle d'assistance par les pays africains pour la phase préparatoire des programmes de diversification des produits de base. Il n'est pas possible, en l'absence de telles informations, d'envisager de fournir une quelconque aide supplémentaire pour les efforts de diversification. De toute évidence, les informations auxquelles je viens de faire référence doivent être fournies aux États Membres afin de faciliter les délibérations sur ce point.

Troisièmement, s'agissant de l'examen d'une contribution spéciale au Fonds africain de développement, auquel c'est le Japon qui contribue le plus, en vue de financer la phase préparatoire des programmes de diversification des produits de base, je voudrais souligner que le rapport du Secrétaire général ne contient aucune information sur les activités actuelles de la Banque relatives à la question de la diversification. De telles informations auraient facilité les délibérations sur ce point à l'Assemblée générale.

Ma délégation voudrait exprimer ses remerciements au Secrétaire général pour son rapport relatif à l'intermédiation financière en Afrique, figurant au document A/50/490. Ce rapport a été préparé en tenant spécialement compte de la déclaration publiée à l'issue de la Conférence internationale de Tokyo sur le développement africain, aux termes de laquelle

«il faut améliorer encore les systèmes financiers et pratiques financières pour stimuler l'épargne et l'investissement internes ainsi que pour prévenir, et le cas échéant inverser, la fuite des capitaux.» (A/50/490, par. 1)

La mobilisation des ressources internes est une clef du développement africain. Comme le note le rapport, la mobilisation du secteur traditionnel en particulier dispose du potentiel pour produire de vastes ressources d'épargne. L'examen de cette question s'est poursuivi dans les réunions de suivi de la Conférence de Tokyo, et nous espérons que concurremment avec le rapport du Secrétaire général, les conclusions auxquelles on parviendra là-bas contribueront à promouvoir l'intermédiation financière en Afrique.

L'intermédiation financière exige la mise en oeuvre de compétences spécialisées, et le Japon estime que des organisations telles que la Banque mondiale et le Fonds monétaire international devraient jouer un rôle important dans l'assistance aux pays africains. Lors de la mise en oeuvre d'actions concrètes dans ce domaine, les recommandations présentées dans le rapport devraient être sérieusement examinées par le système des Nations Unies, les pays africains et la communauté internationale.

Avec ses ressources naturelles abondantes, l'Afrique dispose d'un formidable potentiel de développement. Mais c'est de la manière dont ces ressources sont gérées que dépendra la pleine réalisation ou non de ce potentiel. Pour un résultat efficace, le développement des ressources humaines et la formation des compétences doivent être, selon le Japon, au centre des efforts de développement de l'Afrique.

M. Karukubiro Kamunanwire (Ouganda) (*interprétation de l'anglais*) : Lorsque l'Assemblée a adopté, en 1986, le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique (PANUREDA), cette décision a suscité beaucoup d'enthousiasme et d'espoirs quant à l'édification d'un solide partenariat international pour le continent économiquement le plus handicapé. Cependant, lors de l'évaluation et de l'examen final du PANUREDA, en 1990, peu de progrès avaient été enregistrés. La crise économique et le déclin de l'Afrique s'étaient plutôt aggravés.

Une fois encore, la communauté internationale réaffirme une solidarité et un partenariat à part entière avec l'Afrique, et, en 1991, adopta un dispositif de succession : le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90. Il est lamentable

que quatre années après son adoption, ce Programme d'action ne soit encore guère mis en oeuvre.

La persistance d'une situation socio-économique précaire sur le continent africain résulte des circonstances uniques dans lesquelles nous nous trouvons. Ces circonstances sont toujours aussi présentes aujourd'hui qu'elles l'étaient en 1986 et en 1991. Elles comprennent la persistance des faibles prix des produits de base, le lourd fardeau de la dette, les situations de crise et de désastre, et la pénurie des ressources de développement. Ces problèmes endémiques ont été compliqués par les processus jumeaux de la globalisation et de la libéralisation, lesquels sont peu susceptibles de contribuer au progrès socio-économique en Afrique à court et moyen terme sans une action concertée de l'Afrique et de la communauté internationale.

Évidemment, l'Afrique détient la responsabilité principale de son développement, et à cet égard, beaucoup d'efforts sont accomplis. Au début de cette année, le Conseil des ministres de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) a consacré une session spéciale à la situation socioéconomique de l'Afrique et a adopté le document intitulé «Relance du développement économique et social en Afrique : le programme d'action du Caire». A la différence de tous les programmes antérieurs, le programme d'action du Caire porte une grande attention à ce que les pays africains devraient faire pour eux-mêmes. En fait, de nombreux pays africains mettent en oeuvre aujourd'hui des réformes politiques et économiques. Dans la plupart des cas, le coût social et politique en est important. Ces questions complexes et délicates doivent être abordées intégralement et concrètement dans le contexte du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90.

Il est clair que la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 a été décevante. Néanmoins, ce programme demeure d'une importance considérable, et la communauté internationale doit s'engager de nouveau en sa faveur dans le contexte de l'examen à mi-parcours qui aura lieu l'année prochaine. Nous appelons à une action définie et concrète conforme aux engagements inscrits dans le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique lui-même, aux diverses résolutions adoptées par cette Assemblée, et aux programmes d'action et engagements émanant de diverses conférences récentes.

Dans le contexte de l'examen à mi-parcours, nous pressons le Secrétaire de préparer une évaluation de l'étendue de la réponse du système global au nouvel Ordre du jour des

Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, du manque de concrétisation des espoirs soulevés par le programme, ainsi que des informations sur la façon dont il entend procéder. Cela de toute évidence impliquera de larges consultations auxquelles devront participer activement les gouvernements nationaux, l'OUA et les autres organisations du système des Nations Unies. Nous pressons également le Secrétaire général de faire des recommandations spécifiques sur le renforcement du cadre institutionnel approprié pour la coordination et la mobilisation efficace des ressources et des activités nécessaires à la mise en oeuvre effective du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 à l'appui des propres efforts de l'Afrique.

Deux enseignements se dégagent de ce que nous avons dit. Le premier concerne la responsabilité primordiale de l'Afrique quant à son développement, associée aux efforts complémentaires de la communauté internationale. Nous devons résolument nous occuper des obstacles endogènes à la croissance et au développement, lesquels comprennent l'instabilité politique, l'utilisation mal conçue et inefficace des ressources tant humaines que matérielles, l'ordre inadéquat des priorités, l'orientation mal conçue des politiques et les mécanismes d'application médiocrement élaborés et peu pratiques. En l'absence d'une solution à ces problèmes, la croissance et le développement autonomes ne pourront intervenir.

Deuxièmement, le lancement d'une initiative après une autre n'aide pas la cause du développement africain. Nous devrions convenir d'un point de référence à partir duquel des améliorations ultérieures peuvent être faites. Nous pensons que l'examen à mi-parcours qui doit avoir lieu l'année prochaine fournira l'occasion d'améliorer, de consolider et de nous engager à nouveau à mettre en oeuvre le nouvel Ordre du jour. De toute évidence, ce n'était pas le document le mieux élaboré et cela justifie les mesures que nous venons de proposer.

Enfin, ma délégation manquerait à ses devoirs si elle ne remerciait pas l'Ambassadeur Ahmad Kamal, Représentant permanent du Pakistan et Président du Conseil économique et social, de sa contribution précieuse et fondamentale aux discussions de cette question lors de la session de haut niveau du Conseil. Son résumé précis et fidèle de ces débats a permis à ma délégation de ne pas avoir à entrer dans de nombreux détails. De même, nous remercions le Secrétaire général de ses rapports utiles, qui ont guidé les débats du Conseil économique et social. La participation des autres membres de la famille de l'Organisation des Nations Unies et de leurs délégations a certainement enrichi nos discussions.

M. Abdellah (Tunisie) : Nous avons appris avec une vive consternation la triste nouvelle de la mort d'un grand nombre de passagers de l'avion de la Compagnie aérienne camerounaise, à la suite de l'accident survenu ce matin à l'aéroport de Douala. En cette pénible circonstance, nous présentons nos sincères condoléances à l'Ambassadeur du Cameroun et aux familles des disparus, avec l'expression de notre fraternelle et vive sympathie.

Intervenant aujourd'hui au titre du point de l'ordre du jour intitulé «Mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90», la délégation de la Tunisie souhaiterait faire part des commentaires que l'examen de ce point lui inspire.

À ce propos, il me plaît tout d'abord de saluer l'intérêt manifesté par la communauté internationale au développement et à la croissance de l'Afrique. Ainsi, le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique dans les années 90 (UN-NADAF) est-il venu en son temps concrétiser l'attachement des Nations Unies à l'émancipation économique du continent.

Ce programme constitue un engagement que les Nations Unies, lors de la dernière session de l'ECOSOC, tenue en juillet 1995, ont renouvelé pour appuyer les efforts africains de développement.

Ce programme est aussi pour l'ensemble des États d'Afrique un acte de foi et un signe d'espoir, qui vient, malgré les aléas de la conjoncture internationale et les difficultés du moment, conforter leur lutte pour le développement. Cet appui est d'autant plus appréciable que la crise économique et sociale vécue par l'Afrique dans les années 80, et qui s'est poursuivie tout au long de la décennie écoulée, n'a pas encore pris fin, à l'heure actuelle, dans de vastes régions du continent.

Conjuguée à des phénomènes de sécheresse prolongée, cette situation ne pouvait que déboucher sur des soubresauts d'ordre social qui ont mis à mal la stabilité précaire de pays dans bien des cas extrêmement fragilisés. Et c'est dans ce contexte hostile que les pays africains ont dû adopter des politiques visant à renverser la tendance négative et à remettre de l'ordre dans nos économies dévastées.

Dans ce but, les programmes de stabilisation et d'ajustement structurels, parrainés par le Fonds monétaire international et la Banque mondiale, ont été mis sur pied par la quasi-totalité de nos pays. Ainsi, selon le rapport du Secrétaire général,

«sur 34 pays de l'Afrique subsaharienne étudiés en 1994, plus de la moitié avaient progressé dans l'application de réformes financières de ce type.» (A/50/490, par. 26)

Selon le même rapport, les programmes de réforme et d'ajustement structurel dans lesquels se sont engagés les pays d'Afrique ont rendu plus efficaces leurs appareils financiers et amélioré les résultats économiques au niveau de la croissance, de l'épargne et de la réduction de l'inflation. Il nous faut cependant reconnaître que la situation reste toutefois précaire et que les efforts entrepris tardent, dans bien des cas, à déboucher sur les résultats escomptés.

Selon des données figurant dans divers documents des Nations Unies, l'Afrique connaît toujours une situation difficile s'accompagnant parfois de déclin, et certains pays du continent, qui appartenaient au début de la décennie à la catégorie des pays à revenu intermédiaire, se retrouvent aujourd'hui dans le groupe des pays les moins avancés.

Le même constat pourrait être fait en ce qui concerne le commerce extérieur du continent. La part des exportations mondiales revenant à l'Afrique a régulièrement baissé, passant de 4 % dans les années 70 à environ 1 % actuellement. Dans le même temps, les apports au titre de l'aide publique au développement (APD) ont baissé en valeur réelle depuis 1990. L'Afrique a été également ignorée par la récente vague d'investissements privés qui a atteint les pays en développement.

Conscients que la coopération et l'intégration économiques constituent le moyen le plus fiable pour parvenir à une croissance économique équilibrée à même d'assurer le développement durable de l'Afrique, nos pays s'y sont employés au cours de cette décennie tant au niveau sous-régional qu'à l'échelle du continent dans son ensemble.

Éléments marquants qui peuvent avoir des répercussions positives sur les perspectives de développement d'une manière générale, et par là même dans le domaine de l'industrialisation du développement des services et de l'accroissement des échanges, les regroupements régionaux couvrent aujourd'hui l'ensemble des sous-régions du continent.

La détermination de l'Afrique à aller de l'avant et à mobiliser ses efforts dans l'oeuvre de développement intégral a été récemment réaffirmée par les chefs d'État lors de leur dernier Sommet.

Cependant, force est de constater que le partenariat auquel l'Afrique aspire tarde à se concrétiser. En effet, les

investissements étrangers directs en Afrique sont très faibles et n'augmentent pas, les flux n'ayant représenté qu'environ 2 milliards de dollars pour l'ensemble de l'Afrique en 1992, soit moins de 2 % de l'ensemble des investissements étrangers directs dans les pays en développement. Pour les investissements étrangers, le principal intérêt de l'Afrique demeure ses ressources naturelles.

Aussi l'Afrique est-elle l'unique région du monde où le développement de l'investissement public dépasse l'investissement privé.

La dépendance à l'égard des matières premières, la faiblesse du revenu par habitant et la fragilité — voire l'absence — des liaisons interindustrielles, ont été cependant autant d'éléments négatifs freinant le développement et la croissance en Afrique.

C'est dire l'ampleur du problème et la complexité des obstacles que doit surmonter le continent pour bâtir les soubassements de son infrastructure, le développement socio-économique étant manifestement un processus intégré et la résultante de vastes opérations menées de front dans des secteurs multiples englobant l'industrie, l'agriculture, la formation et les services de base.

Le développement et la promotion des industries de base, essentielles pour le développement durable de la région, la promotion des petites industries, pour créer des emplois dans les pays membres, ainsi que la promotion des industries des biens de production ont été également au centre des actions menées par les États d'Afrique, appuyés en cela par la communauté internationale et les organisations du système des Nations Unies.

Nous devons cependant reconnaître que l'action menée actuellement aussi bien par le système des Nations Unies que par la communauté internationale en général est loin de correspondre aux problèmes auxquels l'Afrique doit faire face. Surmonter la crise que connaît l'Afrique exige que l'on se montre beaucoup plus résolu et que l'on consacre beaucoup plus de ressources, tant au niveau national qu'au niveau international.

Aussi voudrions-nous exprimer notre inquiétude face à la baisse de l'aide publique au développement. Nous estimons que des mesures urgentes devraient être prises en vue d'accroître les courants de capitaux destinés aux pays d'Afrique. Ces mesures devraient s'accompagner d'un allègement du fardeau que représente la dette extérieure pour les pays africains. Une plus grande mobilisation des ressources

devrait permettre aux pays d'Afrique de passer ainsi du stade de l'ajustement à celui du développement.

Les pays d'Afrique doivent pouvoir également compter sur une assistance internationale pour tirer pleinement profit des possibilités offertes par la mise en oeuvre de l'acte final des négociations commerciales multilatérales d'Uruguay et réduire autant que possible les effets négatifs qui peuvent en résulter à court terme.

Enfin, il est du devoir de la communauté internationale de soutenir les efforts déployés par l'Afrique pour diversifier son économie et permettre ainsi à ses peuples de ne plus être tributaires de l'exportation d'un ou deux produits de base dont les prix fluctuent au gré du marché. La nécessité de la diversification du secteur des produits de base africains a été réaffirmée dans tous les rapports du Secrétaire général traitant de la question. Tributaire d'un petit nombre de produits de base pour ses recettes, l'Afrique se doit de diversifier sa production et ses exportations, afin de permettre à l'économie des États d'Afrique de subir sans grand dommage l'impact des fluctuations des produits exportés et les termes de l'échange.

C'est dans ce contexte, qu'il convient d'examiner la résolution 49/142 adoptée par l'Assemblée générale et qui invite les États participant au Fonds africain de développement et de la Banque africaine de développement à accorder une attention particulière à la diversification des produits de base africains et à envisager de verser d'urgence une contribution adéquate pour financer la phase préparatoire des projets et programmes de diversification des produits de base en Afrique. À cet égard, la Tunisie espère que les consultations concernant la reconstitution du Fonds africain de développement actuellement en cours aboutiront dans les meilleurs délais.

Nous voudrions également exprimer notre satisfaction pour la mise sur pied de l'Équipe spéciale interorganisations chargée d'assister les services de la Banque africaine de développement sur les questions ayant trait à la diversification des produits de base. L'action entreprise par le système des Nations Unies dans le cadre du suivi du plan d'action pour le redressement économique et le développement de l'Afrique doit également être saluée en tant que premier pas concret dans la bonne direction. La Tunisie regrette toutefois qu'un an après l'adoption de la résolution 49/142, aucun progrès n'ait été enregistré à cet effet.

Aussi lançons-nous un appel pour que l'intérêt et le soutien déclarés aux efforts de développement de l'Afrique, dont la dernière manifestation a eu lieu au Conseil écono-

mique et social en juillet 1995 dans le cadre du segment de haut niveau consacré à l'Afrique, se matérialisent dans les meilleurs délais possibles.

Le Président par intérim (*interprétation de l'espagnol*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le débat sur ce point.

Je souhaite informer les membres que la décision sur ce projet de résolution sera prise à une date ultérieure, qui sera annoncée.

Programme de travail

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais informer les Membres que le point 46 de l'ordre du jour, intitulé «Assistance au déminage», qui devait initialement être examiné le mercredi 6 décembre, le sera le jeudi 14 décembre dans la matinée en tant que deuxième point, après l'examen du point 105 de l'ordre du jour, intitulé «Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés et à la famille».

La séance est levée à 17 h 55.